

Nombre de membres du Bureau:

- en exercice: 20

- membres présents : 14

- suffrages exprimés : 14

- pour : 14

DÉLIBÉRATION nº B2019/063

L'an deux mille dix-neuf et le dix-huit juin à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents: Bernard PLANO, Henri FORGUES, Fabienne ROYO, Alain PIASER, Joël DEVAUD, Michel SICARD, Alain DUCASSE, Joëlle ABADIE, Catherine CORREGE, Roger LACOME, Monique MARTIN, Elisabeth DUCUING, Jean-Claude CLARENS, Jean-Pierre CABOS

Absents excusés : François DABEZIES, Nathalie SALCUNI, Jean-Paul COMPAGNET, Suzanne SIMOIS, Bruno FOURCADE, Laurent LAGES

Objet: Bourse aux permis 2019

Monsieur le Président propose de reconduire l'opération « Bourse au permis » en 2019. Ce dispositif social est ouvert à tous les jeunes éligibles des communes membres de la CCPL (jeunes de 15 à 25 ans non scolarisés et inscrits à la Mission Locale). Il leur permet d'obtenir leur permis de conduire. La Mission Locale qui pilote l'opération, a sollicité le renouvellement de 8 bourses de $750 \$ chacune pour le territoire. Soit une enveloppe de $6000 \$ Cette somme est versée directement à la Mission Locale sous forme de subvention. Le règlement des auto-écoles est donc à sa charge. Monsieur le Président demande de bien vouloir en délibérer.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix :

DECIDE

- d'approuver les modalités techniques et financières d'attribution de la bourse au permis de conduire versée directement à la Mission Locale des Hautes Pyrénées ;
- de fixer le montant de la « Bourse au permis » pour l'année 2019 à 6 000 € répartie en 8 aides de 750€ pour le permis B ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention y afférente ainsi que les chartes d'engagement avec les candidats qui seront retenus.

Pour copie/conforme, Le Président

Affichée le 21 JUIN 2019

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

 informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Admit compter de la présente notification.

เป็นที่ประชายะและตกของ อาคมะเกตนาย 065-200070787-20190618-2019-063-DE Date de télétransmission : 21/06/2019 Date de réception préfecture : 21/06/2019